

QUESTIONS

(Les questions auxquelles un député requiert une réponse orale sont marquées d'un astérisque.)

LE REFUS D'ENTRÉE AUX IMMIGRANTS FRANÇAIS

Question n° 2524—**M. Thompson:**

1. Au cours des cinq dernières années, combien de citoyens français se sont vu refuser l'entrée au Canada en vue d'y immigrer ou à d'autres fins, à la suite d'une enquête de la Gendarmerie royale du Canada?

2. Combien de ces personnes se sont vu refuser l'entrée au Canada à cause de leur participation active à des organismes communistes ou extrémistes?

3. Étant donné que le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration abandonne maintenant cette pratique, est-ce que l'on permettra à ces personnes indésirables d'entrer au Canada?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État du Canada): Le ministère du solliciteur général et le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration me communiquent les renseignements suivants: 1 et 2. Dans l'intérêt public, et pour protéger la vie privée de l'intéressé, la raison pour laquelle une personne n'est pas admise au Canada n'est habituellement pas dévoilée.

3. Les règles régissant l'immigration des citoyens de la France sont désormais les mêmes que pour les sujets britanniques. Dans tous les pays, l'examen des candidats par les préposés aux visas canadiens sert à prévenir l'entrée au Canada des personnes à qui la loi sur l'immigration l'interdit.

LA MÉDAILLE DU CENTENAIRE

Question n° 2532—**M. Brand:**

1. A quelle fin se propose-t-on de frapper la Médaille du Centenaire?

2. Quels en seront les récipiendaires?

3. Comment les choisira-t-on?

4. Pour quelles raisons attribuera-t-on cette médaille?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État du Canada): 1. Une médaille commémorative pour marquer le centenaire de la Confédération.

2. L'admissibilité est réservée aux citoyens canadiens qui ont rendu des services, particulièrement précieux au Canada.

3. Le secrétariat d'État sollicitera des recommandations par les voies nationales et officielles, de la part des organisations bénévoles dont la raison d'être est manifestement en rapport avec les fins auxquelles la médaille a été créée.

4. Voir la réponse au n° 1.

[L'hon. M. Sharp.]

LES MONUMENTS AUX EX-PREMIERS MINISTRES

Question n° 2613—**L'hon. M. Bell:**

1. Est-ce que le gouvernement a commandé des esquisses de monuments d'anciens premiers ministres du Canada?

2. Dans le cas de l'affirmative, a) quel sculpteur a reçu ou quels sculpteurs ont reçu ces commandes, et b) quel ancien premier ministre chacun a-t-il à réaliser?

3. Est-ce que l'on a a) accepté, b) rejeté, certaines esquisses et, dans le cas de l'affirmative, lesquelles et pour quelles raisons?

4. Si l'on a rejeté des esquisses, quand s'attend-on que les nouvelles esquisses soient complétées?

5. Quand prévoit-on que chacun de ces monuments sera coulé et prêt à être érigé?

6. En quel endroit se propose-t-on d'ériger chacun de ces monuments?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État du Canada): 1. Oui.

2. a) MM. Marcel Braitstein, Raoul Hunter, Elford Cox et Elek Imredy.

b) Arthur Meighen (Braitstein); W. L. Mackenzie King (Hunter); R. B. Bennett (Cox); Louis St-Laurent (Imredy).

3. a) Oui.

b) Oui, les esquisses qui ont été reçues pour les sculptures de R. B. Bennett et d'A. Meighen, parce qu'on a jugé qu'elles n'étaient pas suffisamment ressemblantes à leurs sujets.

4. Vers le 30 juin 1967.

5. On s'attend à ce que le monument de W. L. Mackenzie King soit prêt en septembre 1967, approximativement. Aucune date ne peut encore être fixée pour les autres.

6. Sur les conseils de professionnels, un certain nombre d'emplacements possibles pour l'érection de monuments publics ont été choisis. Les conseils professionnels estiment que chaque emplacement doit s'harmoniser avec les caractéristiques du monument; on devra donc consulter les sculpteurs avant leur choix définitif.

LA DÉTENTION D'IMMIGRANTS

Question n° 2684—**M. Enns:**

Depuis que le ministre de l'Immigration a créé, en 1964, certaines institutions qu'il a nommées «stations d'immigrants», combien d'immigrants ont été détenus dans de tels locaux, et, a) combien ont été détenus dans des institutions pénitentiaires, b) combien ont été détenus dans des prisons provinciales, c) combien ont été détenus dans des cellules de postes de police, et d) combien ont été détenus dans des hôpitaux pour aliénés?

M. J. C. Munro (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): 134 jusqu'au 1^{er} mars 1967.

a), 3; b), 45; c), 81; d), 5; En plus, 188 immigrants ont été détenus dans les locaux de détention de l'Immigration situés à Halifax, Québec et Vancouver.